

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 30

Délibération n°2022/148

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJET EN VUE DE L'ANIMATION DES ACTIONS DE LA MISSION FORET.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

VU le décret 88-145 modifié ;

VU le budget de la CCVUSP ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'animation de la Mission Forêt dans le cadre des opérations d'appui au développement économique de la filière bois et d'étude de préfiguration du débardage par câble, sur le territoire de la charte forestière « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pays de Seyne »

VU l'avis favorable de la commission Développement Economique réunie le 21 septembre 2022 ;

Sur proposition de Monsieur Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-président ;

Après délibéré,

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent à compter du **1^{er} janvier 2023** relevant de la **catégorie hiérarchique B des Techniciens Territoriaux** afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes : Animation de la Mission Forêt dans le cadre des opérations d'appui au développement économique de la filière bois et d'étude de préfiguration du débardage par câble, sur le territoire de la charte forestière
- **DIT** que cet emploi est créé pour une durée de 2 ans.
- **DIT** que le contrat prendra fin à l'issue de la réalisation des opérations pour lesquelles le contrat a été conclu, **à savoir le 31 décembre 2024**. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.
- **DIT** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder **6 ans**.
- **DIT** que l'agent assurera les fonctions de chargé de mission Forêt à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** pour exercer les missions suivantes :
 - **Accompagner le développement des entreprises du bois**
 - **Suivre les prestataires**, de la rédaction du cahier des charges à la finalisation des projets : définition des attentes, sélection des offres, organisation des COPIL et COTECH, suivi des actions, communication
 - **Accompagner les élus dans leurs projets** en lien avec la thématique Forêt/Bois : conseil, lien avec les partenaires de la filière, aide à la recherche de financements
 - **Favoriser les pratiques de débardage par câble** : diagnostic et cartographie du potentiel forestier concerné, formation des élus, ciblage des aides...
 - **Gérer administrativement et financièrement les dossiers** de financements Forêt
 - **Animer des comités de pilotage et être force de propositions** auprès des élus

- **DIT** que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.
- **DIT** que l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau BAC + 3 ou plus dans les domaines du développement économique et touristique et/ou de la gestion de la forêt
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera déterminée selon **un indice brut de rémunération maximum** correspondant au **10^{ème} échelon** du grade de **technicien territorial** en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **DIT** que la délibération de l'assemblée délibérante n°2022/107 du 1er juillet 2022 relative aux modalités d'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n'est pas applicable.
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de cet emploi conformément à la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au recrutement et signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents aux salaires et charges de cet emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

